

Talence engagée dans l'expérimentation « Territoires zéro non-recours » Lancement le mardi 23 janvier 2024

Talence fait partie des 39 lauréats de l'appel à projet « territoires zéro non-recours » lancé par le ministère des Solidarités. Seule ville retenue dans le département de la Gironde, elle déploiera à ce titre pendant trois ans des initiatives destinées à améliorer l'accès aux droits sociaux. Elle a lancé officiellement l'expérimentation sur son territoire le mardi 23 janvier 2024 à 13h30 au château de Thouars.

Conséquence de la complexité du système de prestations sociales ou d'un manque d'information, le non-recours est un phénomène massif : aujourd'hui, plus de 30% des Français ne demandent pas les prestations sociales auxquelles ils peuvent prétendre, alors que ces prestations pourraient dans certains cas les sortir de la pauvreté. Dans ce contexte, le ministère en charge des Solidarités a lancé l'expérimentation « Territoires zéro non-recours » afin de simplifier et de faciliter l'accès au droit des personnes. Cette expérimentation doit permettre de lancer des initiatives de lutte contre le non-recours en mobilisant une pluralité d'acteurs (collectivités, associations, caisses de sécurité sociale, bailleurs sociaux...), pour conduire des démarches ciblées d'information et d'accompagnement.

Talence, territoire d'expérimentation

Dans le cadre de l'appel à projets lancé le 31 mars 2023, 39 territoires ont été retenus pour lancer leurs initiatives. La Ville de Talence en fait partie et va agir à différents niveaux :

> Informer et aider les personnes à accéder à leurs droits

En effet, la méconnaissance mais également les difficultés administratives empêchent certaines personnes de faire valoir leurs droits. Talence va donc développer, via des « ambassadeurs du droit », des actions « d'aller-vers » pour favoriser la rencontre, l'information (et lutter contre la désinformation) mais également permettre aux personnes d'aller au bout de leurs démarches. La Ville s'appuiera également sur les forces existantes de son territoire pour co-construire des actions.

> Favoriser la médiation entre les institutions et les habitants

Un autre écueil du non-recours est la difficulté d'accès aux administrations en cas de difficultés, de blocages, etc. Les agents France Services et les conseillers numériques vont ainsi être sollicités pour favoriser le lien entre l'administration et le citoyen, notamment via le numérique.

> Lutter contre l'isolement et la précarité avec les travailleurs sociaux

La mise en place des actions « d'aller-vers » doit s'accompagner nécessairement d'une prise en charge des situations de vie complexes rencontrées par certains habitants. La Ville souhaite que chacun puisse avoir accès aux bons interlocuteurs et s'appuiera notamment sur les travailleurs sociaux du territoire, afin de lutter contre une perte des publics dans l'accompagnement.

Ce projet est l'occasion de réunir l'ensemble des services de la Ville et des partenaires autour d'une grande cause. Des temps forts et des animations seront proposés, mais également des temps de travail avec les habitants, dans une démarche de co-construction.